

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL269

présenté par  
M. Popelin, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« d'une protection destinée »

les mots :

« de mesures de protection destinées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.